

AU SOMMAIRE

CLIMAT DES AFFAIRES	2
SALAIRE MOYEN PAR PERSONNE	4
EFFECTIF SALARIÉ DU SECTEUR PRIVÉ	5
CHÔMAGE ET DEMANDEURS D'EMPLOI	7

OBSERVATOIRE DE L'ECONOMIE

n°8
2^E TRIMESTRE 2018

TABLEAU DE BORD TRIMESTRIEL

LES TENDANCES DANS LA LOIRE :

- ⊕ Un léger repli de la santé financière des entreprises.
- ⊕ Une augmentation du salaire moyen par personne qui se renforce.
- ⊕ Une baisse des effectifs salariés privés après cinq trimestres de croissance, baisse expliquée par les secteurs des services, de la construction et de l'intérim.
- ⊕ Un retour à la baisse du taux de chômage.

- 0,2 % de l'effectif salarié privé dans la Loire (0,0 % en région) au 2^e trim. 2018 par rapport au 1^{er} trim. 2018.

2 308 € brut par mois, c'est le salaire moyen par personne dans la Loire au 2^e trim. 2018.

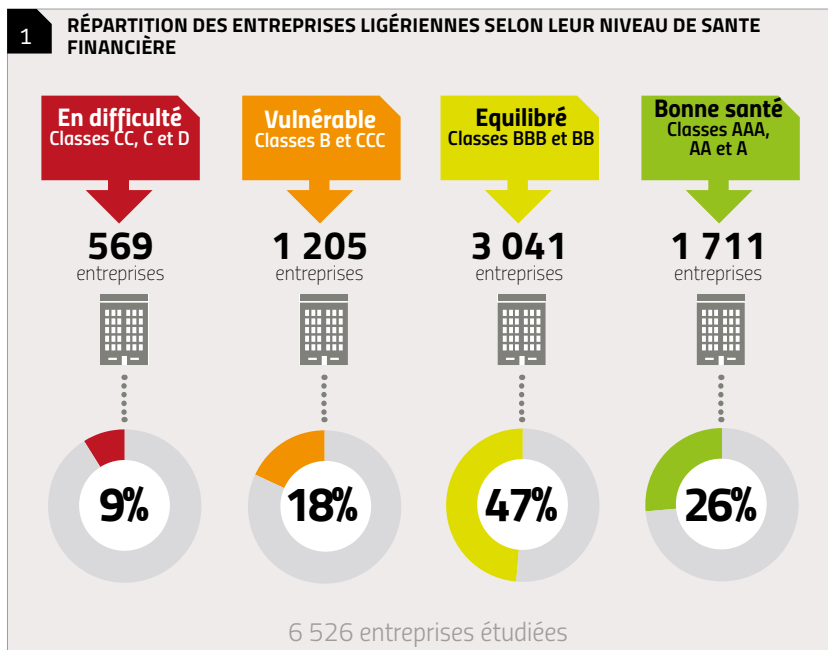
+ 1,0% du salaire moyen par personne dans la Loire (+ 0,8 % en région) au 2^e trim. 2018 par rapport au 1^{er} trim. 2018.

8,7 % de taux de chômage dans la Loire (7,7 % en région) au 2^e trim. 2018, et une tendance à la baisse (-0,1 point par rapport au 1^{er} trim. 2018).

73% c'est la part d'entreprises ligériennes dont le score traduit une situation financière saine ou équilibrée.

35 250 demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie A enregistrés à Pôle emploi dans la Loire, en baisse de 5,2 % (-3,2 % en région) au 2^e trimestre 2018 par rapport au 1^{er} trimestre 2018.

CLIMAT DES AFFAIRES

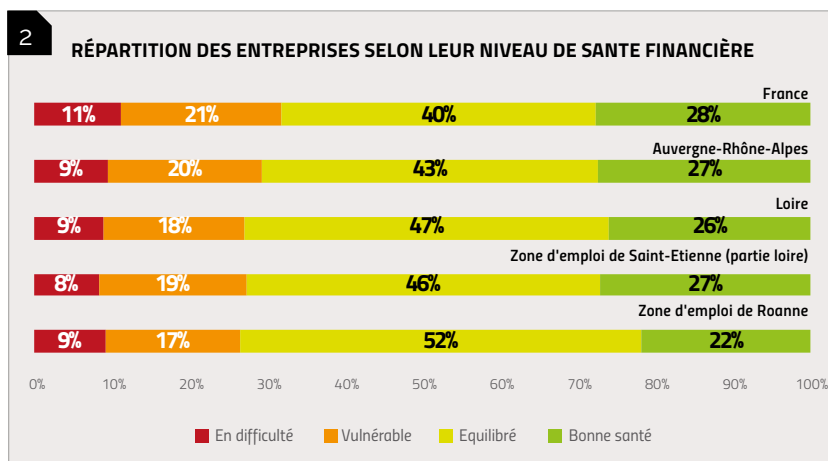


DANS LA LOIRE, 73% DES ENTREPRISES SONT NOTÉES FAVORABLEMENT, 9% TRÈS DÉFAVORABLEMENT

Sur les 6 526 entreprises ligériennes analysées :

- 26 % sont en bonne santé,
- 47 % présentent une situation équilibrée,
- 18 % sont vulnérables,
- 9 % sont en difficulté.

Près de 14 000 emplois dépendraient d'entreprises en bonne santé, 2 300 emplois d'entreprises en difficulté.



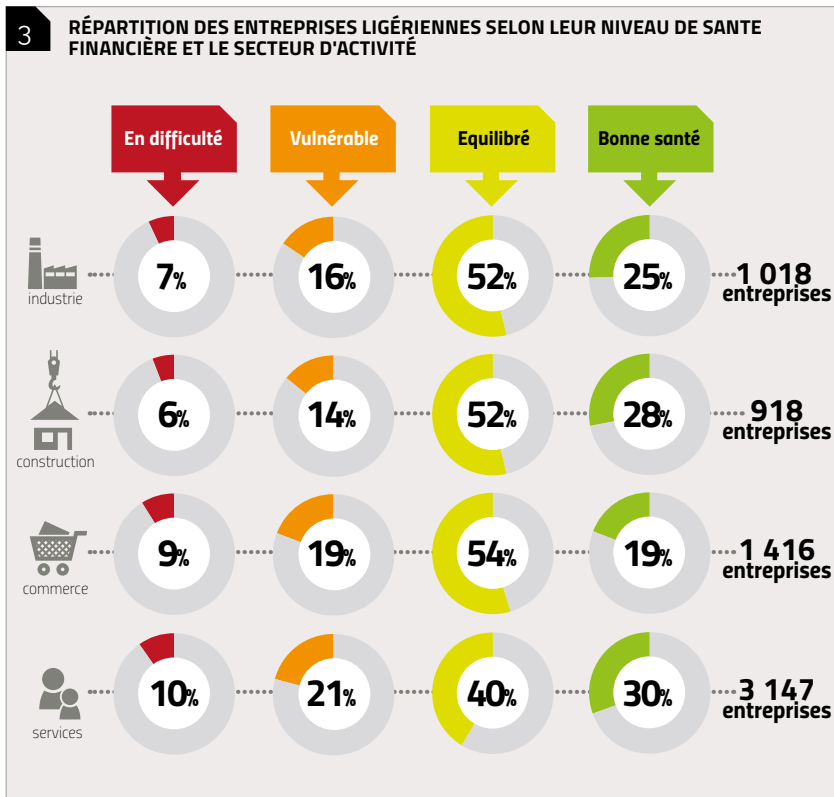
UNE SANTÉ FINANCIÈRE PLUS FAVORABLE QU'EN RÉGION ET EN FRANCE

Le département de la Loire affiche davantage d'entreprises en situation équilibrée que la Région et la France (47 % des entreprises contre respectivement 43 % et 40 %).

Au 31 décembre 2017, la Loire répertoriait près de 20 380 établissements salariés privés. L'analyse du climat des affaires porte sur toutes les entreprises qui ont publié leurs comptes pour l'année 2017. Cette donnée est fournie à la date d'édition du tableau de bord. 6 526 entreprises sont concernées.

UNE MEILLEURE SANTÉ FINANCIÈRE DANS LES SERVICES

- Un secteur en bonne santé : les services (30 % des entreprises, 26% tous secteurs confondus) ;
- Trois secteurs en situation équilibrée : l'industrie, la construction et le commerce (respectivement 52 %, 52 % et 54 % ; 47% tous secteurs confondus).

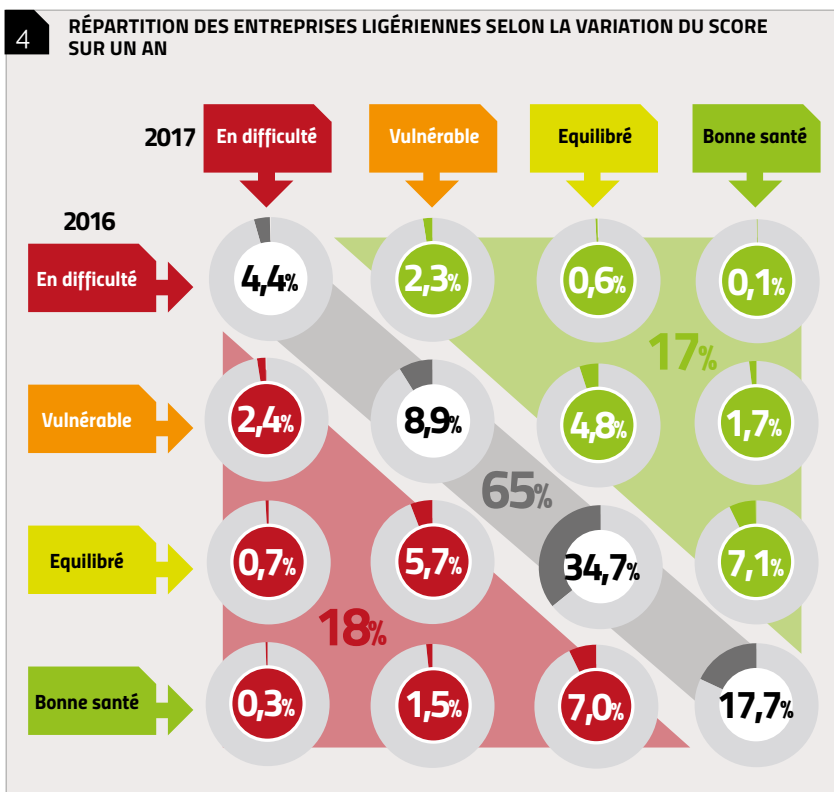


UNE SANTÉ FINANCIÈRE DES ENTREPRISES QUI SE DÉGRADE LÉGÈREMENT

En comparant la situation des entreprises du panel par rapport à leur score de 2016, on observe que :

- 17 % des entreprises ont enregistré une amélioration de leur score ;
- 18 % des entreprises ont vu leur score se dégrader.

⌚ Le solde des scores est de -1,0 point.



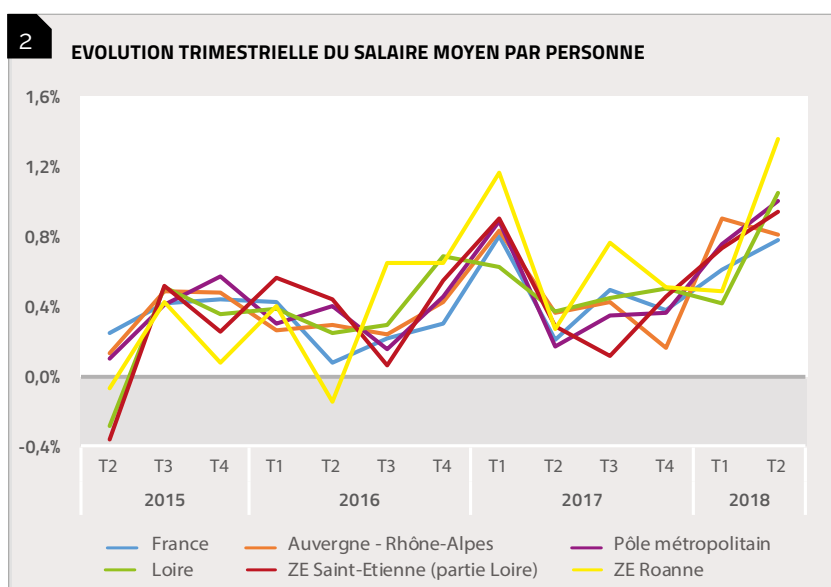
Aide à la lecture : 4,8% des entreprises qui présentent une situation équilibrée en 2017 étaient en situation vulnérable en 2016. Elles ont vu leur situation s'améliorer.

SALAIRE MOYEN PAR PERSONNE

1	Niveau 2018 T2 (en €)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)
France	2 615	+0,8%	+2,3%
Auvergne- Rhône-Alpes	2 499	+0,8%	+2,3%
Pôle métropolitain	2 629	+1,0%	+2,5%
Loire	2 308	+1,0%	+2,4%
Zone d'emploi de Roanne	2 189	+1,4%	+3,2%
Zone d'emploi de Saint-Etienne	2 345	+0,9%	+2,3%

UNE HAUSSE DU SALAIRE PLUS IMPORTANTE QU'AUX NIVEAUX RÉGIONAL ET NATIONAL

Au 2^e trimestre 2018, le salaire moyen par tête s'élève à 2 308 € par mois dans la Loire, chiffre nettement inférieur au salaire moyen observé dans le Pôle métropolitain, en région et en France. Le salaire augmente de 1,0% dans la Loire soit 0,2 points de plus qu'en région et en France.



UNE AUGMENTATION DU SALAIRE QUI SE RENFORCE DANS LA LOIRE

A l'exception de la Région qui connaît un ralentissement, le salaire moyen par tête s'accroît dans tous les territoires.

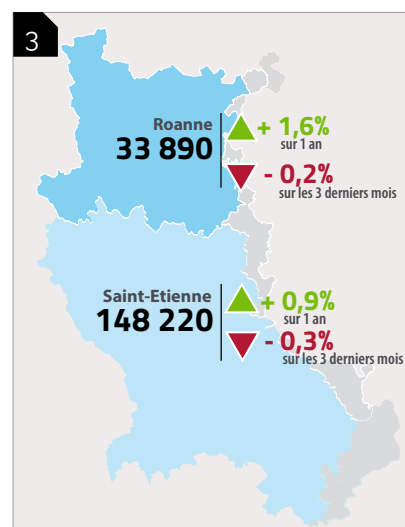
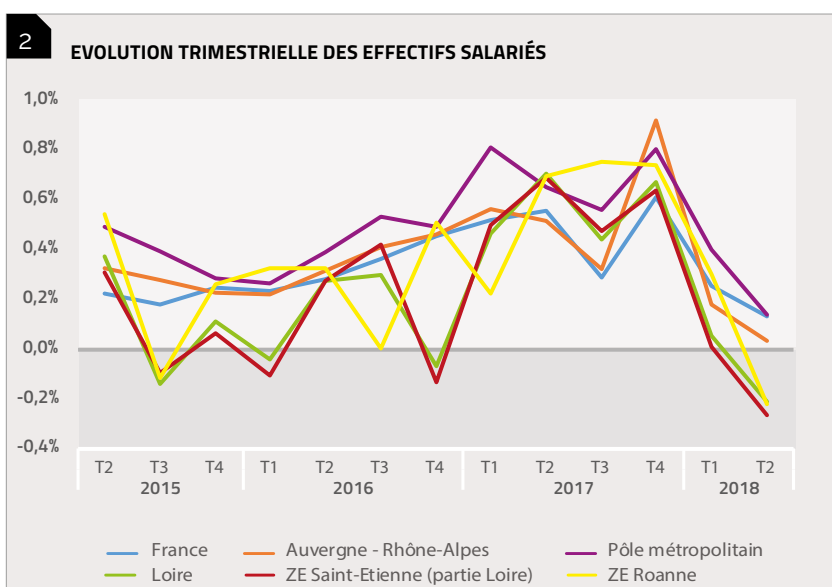
Le SMPT de la zone d'emploi de Roanne est celui qui présente la plus forte croissance sur le 2^e trimestre 2018. Il reste toutefois modeste par rapport aux autres territoires.

EFFECTIF SALARIÉ DU SECTEUR PRIVÉ

1	Effectif 2018 T2 (en nombre)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution trimestrielle (en nombre)	Evolution annuelle (en %)
France	18 385 050	0,1%	24 550	1,3%
Auvergne-Rhône-Alpes	2 274 970	0,0%	790	1,5%
Pôle métropolitain	1 023 800	0,1%	1 440	1,9%
Loire	191 300	-0,2%	-400	1,0%
Zone d'emploi de Roanne	33 890	-0,2%	-70	1,6%
Zone d'emploi de Saint-Etienne	148 220	-0,3%	-390	0,9%

UNE DIMINUTION DES EFFECTIFS SALARIÉS DANS LA LOIRE

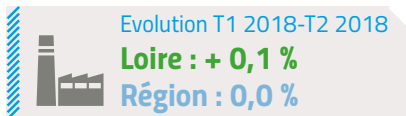
Au 2^e trimestre 2018, le nombre d'effectifs salariés diminue de 0,2 % dans la Loire (- 401 salariés). Cette baisse fait suite à cinq trimestres de croissance. Les effectifs salariés stagnent au niveau régional et augmentent sensiblement dans le Pôle Métropolitain comme en France (+0,1 %).



UNE BAISSÉ QUI S'EXPLIQUE PAR LES SERVICES, LA CONSTRUCTION ET L'INTÉRIM

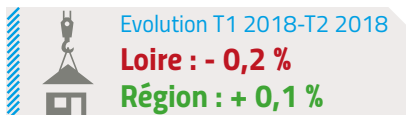
L'INDUSTRIE : UNE CROISSANCE DES EFFECTIFS QUI SE CONFIRME

En augmentation continue depuis le 1^{er} trimestre 2017, les effectifs de l'industrie ligérienne poursuivent leur croissance au 2^e trimestre 2018, gagnant 60 postes. Les effectifs sont stables au niveau régional, ils diminuent de 0,1 % en France.



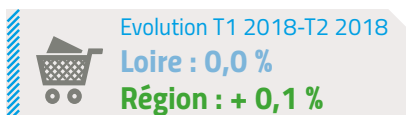
LA CONSTRUCTION : LA FIN D'UNE CROISSANCE DES EFFECTIFS

En augmentation continue depuis le 4^e trimestre 2016, les effectifs de la construction ligérienne diminuent au 2^e trimestre 2018 (perte de 30 postes). Cette tendance contraste avec la poursuite de la croissance au niveau régional (+ 0,1 %) et national (+ 0,4 %).



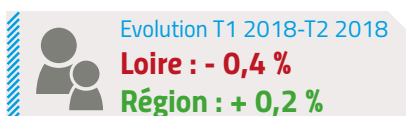
LE COMMERCE : UNE STABILISATION DES EFFECTIFS

En croissance depuis le 3^e trimestre 2017, les effectifs commerciaux ligériens se maintiennent au 2^e trimestre 2018. Les effectifs régionaux et nationaux poursuivent leur hausse.



LES SERVICES : LA FIN D'UNE CROISSANCE DES EFFECTIFS

Pour le second trimestre consécutif et suite à une augmentation continue des effectifs depuis le 4^e trimestre 2016, les services ligériens diminuent au 2^e trimestre 2018 (perte de 350 postes). Une situation qui contraste avec la poursuite de la croissance au niveau régional et national (+ 0,2 %).

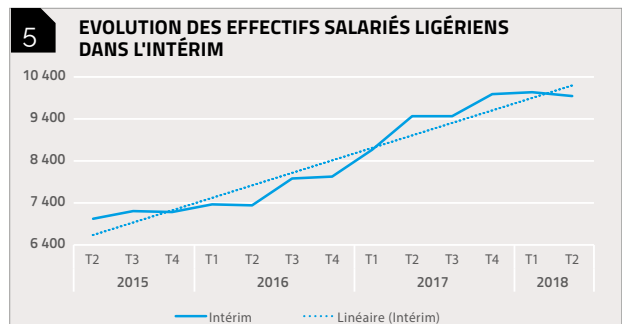
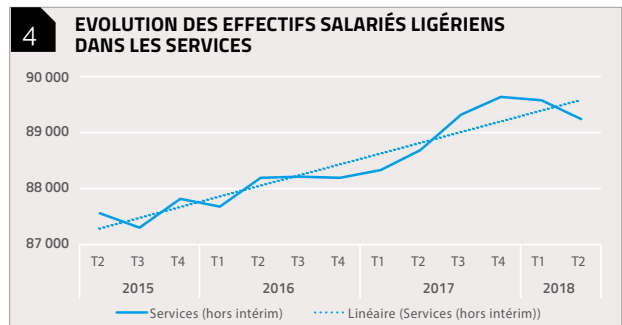
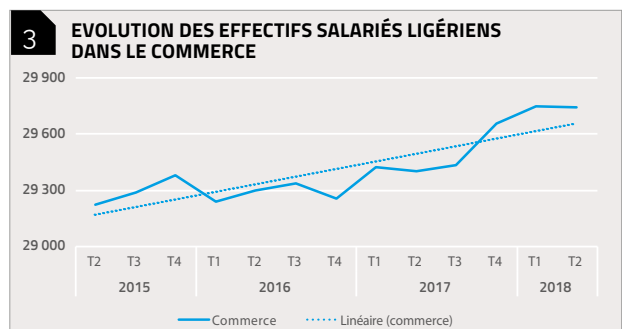
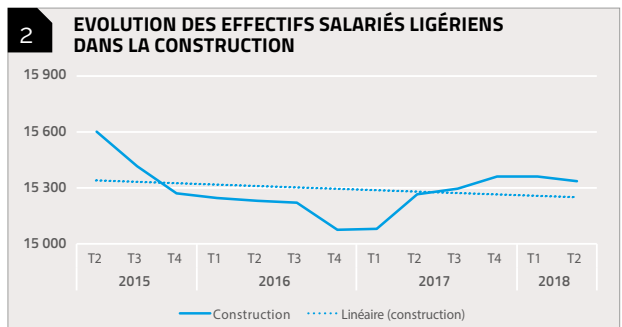
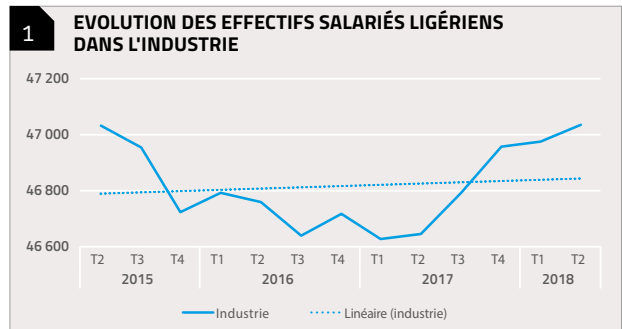


L'INTÉRIM : RETOUR À LA BAISSÉ DES EFFECTIFS

L'intérim constitue un bon indicateur de tendance. Ce sont les premiers contrats impactés en période économique moins favorable. En augmentation depuis le 4^e trimestre 2017, la Loire perd des effectifs au 2^e trimestre 2018 (perte de 90 postes), comme aux niveaux régional et national.



1, 2, 3, 4 et 5. graphiques : Source : Urssaf-Accoss (données CVS), traitement epures



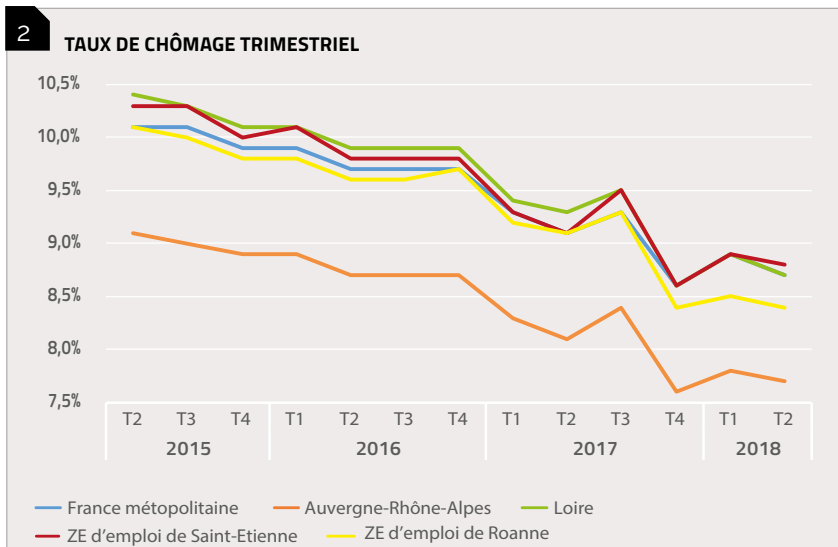
CHÔMAGE

ET DEMANDEURS D'EMPLOI

1	DEFM 2018 T2 (en nombre)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution trimestrielle (en nombre)	Evolution annuelle (en %)
France	3 232 080	-6,1%	-209 110	-1,2%
Auvergne-Rhône-Alpes	361 530	-3,2%	-12 040	-1,5%
Pôle métropolitain	146 650	-4,0%	-6 070	-1,2%
Loire	35 250	-5,2%	-1 940	-2,8%
Zone d'emplois de Roanne	6 060	-5,6%	-360	-6,7%
Zone d'emplois de Saint-Etienne	26 490	-5,0%	-1 410	-2,2%

BAISSE DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI DANS LA LOIRE

Au 2^e trimestre 2018, la Loire compte près de 35 250 DEFM de catégorie A. Ce nombre diminue de 5,2 % sur le dernier trimestre, tout comme dans le Pôle métropolitain, en Région et en France. Sur un an, tous les territoires enregistrent une baisse du nombre de demandeurs d'emploi, baisse plus marquée dans la zone d'emploi de Roanne.



RETOUR À LA BAISSE DU TAUX DE CHÔMAGE

Au 2^e trimestre 2018 et après une augmentation sur les deux derniers trimestres, le taux de chômage de la Loire est en diminution (baisse de 0,2 point). Une tendance perceptible dans tous les territoires.

Alors que le taux de chômage de la zone d'emploi de Saint-Etienne approche le niveau départemental et national (8,8 %), le taux de chômage de la zone d'emploi de Roanne est légèrement en-deçà (8,4 %), celui de la Région est nettement inférieur (7,7%).

Au sein du Pôle métropolitain, le taux de chômage varie entre 6,1 % dans la zone d'emploi de Villefranche-sur-Saône à 8,8 % dans celle de Saint-Etienne.

Evolution T1 2018-T2 2018

Loire : - 0,2 point
Région : - 0,1 point

1. tableau : Source : STMAT (données brutes), traitement epures / 2. graphique : Source : INSEE (données CVS), traitement epures

GLOSSAIRE :

ACOSS : Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale

CVS : Corrigé des Variations Saisonnières

DEFM : Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

SMPT : Salaire Moyen Par Tête

T : Trimestre

URSSAF : Union de Recouvrement pour la Sécurité Sociale et les Allocations Familiales

ZE : Zone d'Emploi

LES PARTENAIRES :

Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale ; Chambre de Commerce et d'Industrie LYON METROPOLE Saint-Etienne ; Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Loire ; Communauté d'Agglomération Loire Forez ; Emplois Loire Observatoire ; Département de la Loire ; Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi – Antenne de la Loire ; Forez Est ; Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques ; Pôle Emploi de la Loire ; Pôle Métropolitain ; Saint-Etienne Métropole ; Schéma de cohérence territoriale du Sud Loire ; Union de Recouvrement des cotisations de la Sécurité Sociale et d'allocations Familiales – Antenne Loire ; Université de Saint-Etienne.

MÉTHODOLOGIE ET SOURCES.

Le champ du secteur privé **Acosse-Urssaf** couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande, la santé non marchande, l'emploi par les ménages de salariés à domicile et les salariés relevant du régime agricole. L'emploi salarié privé et la masse salariale sont renseignés dans les bordereaux de cotisations, substitués depuis mars 2015, par les déclarations sociales nominatives (DSN).

- **Effectif salarié** : nombre de salariés de l'établissement ayant un contrat en cours le dernier jour de la période. Tous les salariés, à temps complet ou à temps partiel, comptent pour un, indépendamment de la durée du travail. Cet effectif est mesuré chaque trimestre.

- **Salaire Moyen Par tête du trimestre** : rapport entre la masse salariale du trimestre et l'effectif moyen observé sur le trimestre.

- **Masse salariale** : montant total des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales. Elle correspond au salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature.

Les données sont provisoires pour le trimestre étudié et sont désaisonnalisées pour corriger notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi. Pour ces raisons, les données peuvent être légèrement révisées sur les périodes antérieures, essentiellement sur le trimestre précédent. De plus, la mise en œuvre progressive de la DSN, ainsi que la refonte de la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés associée, conduit aussi à des révisions durant la phase de montée en charge.

Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois : personnes inscrites à Pôle emploi et ayant une demande au cours du dernier jour du mois et tenues de faire les actes positifs de recherche d'emploi. Catégorie A : DEFM n'ayant exercé aucune activité au cours du mois.

Taux de chômage localisé : rapport entre le nombre de chômeurs (Pôle emploi) à la population active estimée (à partir du dispositif d'estimations d'emplois localisées de l'INSEE). Le taux de chômage localisé est calculé par l'INSEE.

Score MORE : indicateur de la santé financière d'une entreprise développé par Mode Finance et accessible sur la base Diane+. Le score évalue la solvabilité des entreprises et classe les entreprises en fonction de leur capacité à respecter leurs engagements financiers. L'évaluation MORE est calculée à l'aide d'un modèle qui intègre les données financières de l'entreprise (rentabilité, liquidité, solvabilité, taux de couverture des intérêts, performance). Toutes les entreprises ayant publié leurs comptes pour l'année 2016 sont concernées.

Périmètre géographique : les données relatives à l'emploi et à la masse salariale n'étant pas disponibles à un niveau plus fin que la zone d'emploi dès lors qu'elles sont trimestrielles, les traitements à l'échelle du Pôle métropolitain correspondent au cumul des zones d'emploi de Saint-Etienne (partie ligérienne), Bourgoin-Jallieu, Vienne-Roussillon, Villefranche-sur-Saône et Lyon. Les données relatives au climat des affaires et aux DEFM correspondent aussi à la partie ligérienne de la zone d'emploi de Saint-Etienne. En revanche, le taux de chômage n'est disponible qu'à l'échelle globale de la zone d'emploi.



46 rue de la télématique
CS 40801
42952 Saint-Etienne cedex 1
tél : 04 77 92 84 00
fax : 04 77 92 84 09
mail : epures@epures.com
web : www.epures.com

Epures, l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise anime, pour le compte de ses partenaires, un observatoire de l'économie, résitué dans les dynamiques régionales et nationales.